



DECEMBRE 2025

Le bulletin d'information de la CFE-CGC Naval Group

Côté social 2025 : Coup d'œil dans le rétro

Au niveau national, 2025 aura été principalement marquée par l'entrée en vigueur du nouvel **accord d'entreprise** signé et détaillé par la **CFE-CGC** sous la forme de [Podcasts](#). Des commissions de suivi et d'interprétation, avec les signataires, ont permis de préciser l'application de certaines mesures.

Autres négociations qui se sont achevées cette année : **intéressement** et **mutuelle**. Concernant certains accords déjà signés, des commissions de suivi se sont tenues régulièrement (**prévoyance/frais de santé**, critères d'intéressement ou sur le **PSE de Bagneux**).

Au chapitre des négociations en cours, les discussions se poursuivent autour de l'usure professionnelle ou encore de la **Gestion des Emplois, des Parcours Professionnels et de la Mixité des Métiers** (GEPPMM).

Sur un autre sujet, la **CFE-CGC** déplore le refus de la Direction de faire perdurer la commission de recours liée aux **fiches emplois et à la cotation** !* Par ailleurs, nous demandons la tenue de la commission de suivi et d'interprétation de l'accord **télétravail** afin notamment de revaloriser l'indemnité TT. Concernant le projet **VAR Est** (*transfert de Saint-Tropez vers La Londe-Les-Maures*), à date les négociations ne sont pas programmées.

Au niveau local, les revendications de la **CFE-CGC** ont été retenues lors des négociations sur l'**OTT** : de la souplesse le matin pour l'horaire HV2, des plages plus larges le midi, la possibilité de finir plus tard le soir (HV1), la possibilité de badger plus tôt en fin de journée pour accéder facilement aux transrades pour les personnels de la pyrotechnie, pour les cadres de l'île longue, la possibilité une fois par mois de travailler depuis Brest et de pouvoir s'absenter pour raison personnelle...

*Seuls les entretiens annuels vous permettront d'aborder l'évolution de vos activités et/ou leur cotation. Contactez vos élus locaux CFE-CGC, ils ont été certifiés

24 Décembre

Cette année le 24 décembre tombe un mercredi (jour ouvré). Selon l'accord d'entreprise les personnels qui travailleront ce jour là, bénéficieront d'une **réduction horaire d'une demi-journée**, soit l'après-midi du 24, **sous réserve d'avoir travaillé le 23 décembre**.

Le travail en questions : Enfant malade, quels sont vos droits ?

Dans la vidéo ci-dessous, on fait le point sur le **congé enfant malade** : Quelle durée ? Rémunéré ou non ? Refusables ?

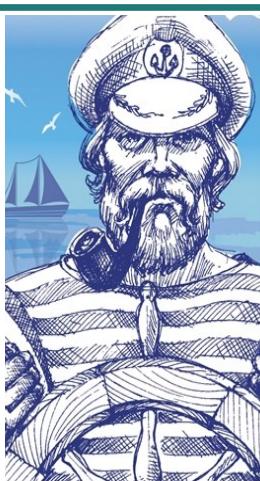
Cliquez /
Scannez



BIENTÔT NOËL !



Courrez vite
adhérer à la CFE-CGC



Histoire maritime : Le saviez vous ? Episode 2

Dans les temps anciens, les marins sifflaient pendant les temps calmes pour faire venir le vent. De nos jours, les marins russes, ainsi que québécois et anglais, n'aiment pas que l'on siffle à bord ; c'est pour eux appeler les vents forts, voire la tempête. Chantier à bord est en revanche tout à fait permis.



L'agenda social de décembre

- ◆ 2 décembre : CSSCT Base Navale - Froutven
- ◆ 4 décembre : CSSCT Ile Longue
- ◆ NAO : 4 et 11 Décembre
- ◆ 9 décembre : CSSCT extraordinaire commune
- ◆ 10 décembre : négociations GEPPMM
- ◆ 11 décembre : CSE
- ◆ 12 décembre : commission suivi PSE
- ◆ 16 et 17 décembre : CSE-C
- ◆ 17 décembre : commission de suivi des personnels détachés

Notre ADN, vous représenter, vous informer, vous défendre !

Vous partagez nos valeurs ? Vous aimez nos publications ? Vous souhaitez être acteur de la vie de votre entreprise ?

Osez l'aventure syndicale, adhérez à la CFE-CGC !



J'adhère

Retrouvez nous sur : <https://cfecgc-naval.fr/>

